



# Bulletin Officiel

N° 3834 Mardi 19 Avril 2011

— 16<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010	4
تذكير لشركات المساهمة العامة	5
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE	5

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –	6
------------------------------------	---

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT-	6
ATTIJARI LEASING	7
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL –	8
BANQUE DE TUNISIE	9-11
LES CIMENTS DE BIZERTE	12-13
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –	14
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE - SITS -	15
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	16
SOCIETE ADWYA	17

#### OFFRE A PRIX FERME –OPF–

AVIS D'OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET D'ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»	18-25
---	-------

#### COURBE DES TAUX

26

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010 ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL –	
--	--

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010 COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -HAYETT-	
---	--

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT  
APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2010, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2011.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

-----  
(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

## COMMUNIQUÉ DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 avril 2011.**

---

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

## بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

## COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –**  
Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Lundi 18 Avril 2011 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,250 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital de 5.000.000 de Dinars par incorporation de réserves par :
  - Attribution gratuite de 05 Actions nouvelles pour 37 anciennes avec jouissance 01-01-2011, le capital sera porté de 37.000.000 Dinars à 42.000.000 Dinars.
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 25 Mai 2011 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Mercredi 25 Mai 2011 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 243

\*\*\*\*\*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT-(1)**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740-760 - 2014 Mégrine-

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

	Année 2010	1 <sup>er</sup> Trimestre		EVOL
		2011	2010	
CA TTC	439 139	75 149	102 426	-27%
CA HT	419 127	71 823	97 826	-27%
Charges du personnel	21 620	5 668	5 032	13%
- Ratio Masse salariale / CA HT	5,2%	7,9%	5,1%	
- Effectif	2 703	2 783	2 779	
Nombre de points de vente	70	70	70	

La hausse du ratio des charges du personnel en 2011 est due au maintien du personnel des magasins fermés.

A périmètre comparable, l'évolution du chiffre d'affaires est en nette amélioration enregistrant 3,4% au cours du mois de mars après une régression en janvier et février de respectivement -8,5% et -0,8%.

(1) Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Charges financières ;
- Produits financiers ;
- Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)
- Trésorerie nette ;
- Délai moyen de règlement des fournisseurs ;

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 249

## AVIS DES SOCIETES \*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

(Mt en Milliers de dinars)

		CUMUL AU 31 MARS			EXERCICE	
		2011	2010	Variation en %	2010 *	
1	<b>Approbations</b>					
2	<b>Répartition des approbations par secteur &amp; par type</b>	<b>Total</b>	<b>33 320</b>	<b>56 468</b>	<b>-41%</b>	<b>224 101</b>
	2-1 Agriculture	Mobilier	3 187	1 870	70%	12 691
		Immobilier	-	-	-	374
	2-2 Industrie	Mobilier	3 304	6 641	-50%	23 483
		Immobilier	60	821	-93%	1 954
	2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	2 279	7 190	-68%	28 286
		Immobilier	97	472	-79%	1 251
	2-4 Tourisme	Mobilier	145	1 322	-89%	4 728
		Immobilier	40	140	-71%	879
	2-5 Services et commerce	Mobilier	21 478	35 844	-40%	139 531
		Immobilier	2 730	2 168	26%	10 924
3	<b>Mises en force</b>					
4	<b>Répartition des mises en force par secteur et par type</b>	<b>Total</b>	<b>30 160</b>	<b>44 914</b>	<b>-33%</b>	<b>170 064</b>
	4-1 Agriculture	Mobilier	2 556	1 272	101%	9 600
		Immobilier	-	-	-	-
	4-2 Industrie	Mobilier	3 375	5 342	-37%	17 242
		Immobilier	213	1 910	-89%	2 793
	4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	4 012	4 440	-10%	15 780
		Immobilier	-	-	-	652
	4-4 Tourisme	Mobilier	145	584	-75%	2 705
		Immobilier	40	585	-93%	745
	4-5 Services et commerce	Mobilier	17 273	28 487	-39%	114 162
		Immobilier	2 546	2 294	11%	6 385
5	Total des engagements en cours	245 223	189 948	29%	247 038	
6	Total des engagements classés	41 518	40 288	3%	37 483	
7	Trésorerie Nette	3 521	1 711	106%	4 326	
8	Structure des Ressources	193 371	118 329	63,4%	193 546	
	Emprunts obligataires	26%	20%	30%	27%	
	Emprunts bancaires	63%	58%	9%	62%	
	Emprunts étrangers	4%	8%	-50%	4%	
	Billets de trésorerie	7%	14%	-50%	7%	
9	Capitaux propres	23 803	14 857	60,2%	14 857	
10	Revenus bruts de Leasing & Factoring **	5 706	5 892	-3%	24 581	
11	Revenus nets de leasing	5 189	3 664	42%	18 654	
12	Produits nets de leasing	2 341	1 921	21,9%	9 955	
13	Total charges d'exploitat° hors provisions	884	735	20,3%	3 042	

\* Chiffres définitifs et audités

\*\* La diminution du revenu brut de leasing entre 2010 et 2011 est due à un changement de méthode de comptabilisation du revenu de leasing.

- Approbations : Contrats de leasing approuvés
- Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur
- Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing , de factoring nets de prov et de participations nettes de provisions.
- Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing.
- Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Intérêts de financement.
- Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers.
- Commissions factoring : commissions / factures achetées
- Intérêts de financement : produits / financements des factures achetées.
- Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières (-) commissions encourues (+) produits des placements.
- Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation.
- Coefficient d'exploitation : charges d'exploitation hors provision / Produits nets de leasing

#### Les faits marquants

A l'issue du premier trimestre 2011, et compte tenu de l'impact des événements survenus au cours du mois de janvier, l'activité d'ATTIJARI LEASING a été marquée par rapport à la même période de l'exercice 2010 par :

- Une baisse des approbations de 23,1 MD ou de 41%
- Une baisse des mises en force de 14,8 MD ou de 33 %
- Une augmentation des engagements en cours de 55,3 MD ou de 29% .
- Une augmentation des créances classées de 1,2 MD ou de 3%
- Une augmentation des revenus nets de leasing de 1,5 MD ou de 42% .
- Une augmentation des produits nets de leasing de 420 mD ou de 21,9% .
- Une augmentation des charges d'exploitation de 149 mD ou de 20,3%
- Une augmentation de l'encours des emprunts de 75 MD ou de 63% .
- Une amélioration du coefficient d'exploitation pour se situer à 37,8% contre 38,3% en 2010.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIETES \*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### ARAB TUNISIAN LEASE

-ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord - Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE- ATL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

<i>INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31/03/2011</i>				
	Premier trimestre			exercice 2010(1)
	2 011	2 010	variation	
<b>Total Approbations</b>	33 344	73 461	-54,6%	274 844
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>30 975</i>	<i>69 544</i>	<i>-55,5%</i>	<i>258 103</i>
Agriculture	5 160	8 049	-35,9%	34 506
Batiments & travaux publics	4 152	11 155	-62,8%	44 598
Industrie	4 040	11 661	-65,4%	19 771
Service et commerce	15 862	28 799	-44,9%	136 381
Tourisme	1 761	9 880	-82,2%	22 849
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>2 369</i>	<i>3 918</i>	<i>-39,5%</i>	<i>16 738</i>
Agriculture	0	0	0,0%	25
Batiments & travaux publics	63	0	0,0%	610
Industrie	33	0	0,0%	1 278
Service et commerce	2 274	3 881	-41,4%	14 505
Tourisme	0	37	-100,0%	320
<b>Total Mises en Force</b>	38 408	55 293	-30,5%	226 066
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>34 798</i>	<i>53 926</i>	<i>-35,5%</i>	<i>217 223</i>
Agriculture	5 150	5 457	-5,6%	31 132
Batiments & travaux publics	5 464	9 031	-39,5%	37 965
Industrie	3 175	3 668	-13,4%	17 347
Service et commerce	19 482	31 388	-37,9%	112 189
Tourisme	1 527	4 382	-65,2%	18 589
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>3 610</i>	<i>1 367</i>	<i>164,2%</i>	<i>8 843</i>
Agriculture	0	0	0,0%	26
Batiments & travaux publics	140	0	0,0%	470
Industrie	0	60	-100,0%	948
Service et commerce	3 470	1 020	240,3%	6 902
Tourisme	0	287	-100,0%	497
<b>Total des engagements</b>	311 733	274 674	13,5%	326 861
Engagements courants	278 862	252 347	10,5%	308 004
Engagements classés	32 871	22 327	47,2%	18 857
Trésorerie nette	14 943	5 204	187,1%	17 118
Ressources d'emprunts (2)	287 240	209 721	37,0%	292 140
Capitaux propres (3)	41 400	38 229	8,3%	41 400
Revenus bruts de leasing	44 059	36 414	21,0%	171 256
Revenus nets de leasing (4)	8 054	7 096	13,5%	30 607
Produits nets de leasing	4 201	4 039	4,0%	17 538
Total des charges d'exploitation (5)	1 331	1 207	10,3%	5 747

(1) Données non auditées.

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants.

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période et de l'emprunt subordonné de 15 millions de dinars émis en Août 2008.

(4) Les revenus nets de leasing sont les revenus bruts de leasing diminués des dotations aux amortissements des immobilisations leasing.

(5) Le total des charges d'exploitation correspondent aux charges du personnel, aux dotations aux amortissements et aux résorptions et aux autres charges d'exploitation.

#### **Faits saillants:**

Baisse de l'activité (Mises en force) de 30,5% suite aux événements que connaît le pays

Les revenus nets de leasing ont enregistré une agmentation de 4% par l'effet de l'accroissement de l'encours des engagements de 14%

Aggravation du ratio des clients classés par les retours impayés exceptionnels des deux premiers mois de l'année

**(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.**



## AVIS DES SOCIETES \*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

### **INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**1ER TRIMESTRE 2011**

(en milliers de Dinars)

	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2010 au 31/03/2010	mars-11	mars-10	déc.-10	évolut. 2011/2010
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>55 936</b>	<b>46 080</b>	<b>55 936</b>	<b>46 080</b>	<b>218 078</b>	<b>21,4%</b>
Intérêts	45 101	36 069	45 101	36 069	164 450	25,0%
Commissions en produits	7 142	7 063	7 142	7 063	33 052	1,1%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 693	2 948	3 693	2 948	20 576	25,3%
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>22 138</b>	<b>14 270</b>	<b>22 138</b>	<b>14 270</b>	<b>70 304</b>	<b>55,1%</b>
Intérêts encourus	21 925	14 170	21 925	14 170	69 270	54,7%
Commissions encourues	214	99	214	99	1 035	115,3%
Autres charges						
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>33 798</b>	<b>31 811</b>	<b>33 798</b>	<b>31 811</b>	<b>147 773</b>	<b>6,2%</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>140</b>	<b>81</b>	<b>140</b>	<b>81</b>	<b>515</b>	<b>72,6%</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>9 537</b>	<b>9 201</b>	<b>9 537</b>	<b>9 201</b>	<b>36 749</b>	<b>3,6%</b>
Frais de personnel	7 307	7 081	7 307	7 081	25 878	3,2%
Charges générales d'exploitation	2 230	2 120	2 230	2 120	10 871	5,2%
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>268 802</b>	<b>222 688</b>	<b>220 815</b>	<b>20,7%</b>
Portefeuille titres commercial			64 306	53 055	31 708	21,2%
Portefeuille titres d'investissement			204 495	169 633	189 107	20,6%
<b>7 - Encours net des crédits (1)</b> (hors dotation aux provisions de la période)			<b>2 695 369</b>	<b>2 135 362</b>	<b>2 610 177</b>	<b>26,2%</b>
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>			<b>2 394 709</b>	<b>1 952 950</b>	<b>2 419 440</b>	<b>22,6%</b>
Dépôts à vue			670 955	651 467	668 878	3,0%
Dépôts d'épargne			546 830	492 645	551 586	11,0%
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>96 547</b>	<b>121 344</b>	<b>103 945</b>	<b>-20,4%</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)</b>			<b>442 873</b>	<b>378 591</b>	<b>412 048</b>	<b>8,8%</b>

(1) Chiffres décembre 2010 tenant compte des provisions

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

- Suite -

## **NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 Mars 2011**

### **1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et celle n° 93/08 du 30/07/1993.

### **2 - Principes comptables appliqués :**

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

#### **2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

#### **2.2 Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

- Suite -

### 2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2011.

### 2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

### 2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### 2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## 3 - Faits marquants du 1<sup>er</sup> Trimestre 2011

Au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu. C'est ainsi que :

- **Les crédits à la clientèle** ont augmenté de 26,2% (+560 millions de dinars) entre mars 2010 et mars 2011. Cette évolution a touché toutes les natures des crédits accordés par la Banque et a concerné les entreprises et les particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 22,6% (+442 millions de dinars) entre mars 2010 et mars 2011. Cette croissance a touché toutes les composantes de dépôts : +3% des dépôts à vue, +11% des dépôts d'épargne et +65% des dépôts à terme.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de 21,4%, atteignant ainsi 55.936 mille dinars au 31/03/2011 contre 46.080 mille dinars au 31/03/2010, grâce à l'augmentation des produits d'intérêts de 25% et des revenus du portefeuille de 25,3%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont connu une augmentation importante de 55% (+ 8.048 mille dinars) entre mars 2010 et mars 2011 et ce suite à la forte croissance des dépôts à terme à la fin de l'exercice 2010, conjuguée à l'augmentation des taux du marché monétaire durant cette période.

Courant 2011, la banque se focalisera sur l'amélioration de la structure de ses dépôts pour réduire la part des dépôts à terme et trouver des nouvelles ressources moins coûteuses. Elle assurera, par conséquent, la maîtrise de ses charges d'exploitation en 2011.

- Malgré cette augmentation des charges d'exploitation, le **Produit Net Bancaire** a enregistré une bonne progression au taux de 6,2% pour passer de 31.811 mille dinars au 31/03/2010 à 33.798 mille dinars au 31/03/2011.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une hausse de seulement 3,6%, soit une enveloppe de 9.537 mille dinars au 31/03/2011 contre 9.201 mille dinars au 31/03/2010. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de 3,2% alors que les charges générales d'exploitation progressent de 5,2%.
- Ce trimestre a été marqué par un changement dans le Management de la banque. Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD est désigné PDG de la Banque de Tunisie à partir du 25 janvier 2011. La composition du conseil d'administration a connu un changement qui sera présenté pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES *</b>
----------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****LES CIMENTS DE BIZERTE**

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

Les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/03/2011**

	1 er trimestre 2011	1 er trimestre 2010	du 1/1 au 31/03/2011	du 1/1 au 31/03/2010	du 1/1 au 31/12/2010
<b>PRODUCTION</b>					
Clinker en tonnes	155 000	158 050	155 000	158 050	780 018
Ciment en tonnes	155 772	265 944	155 772	265 944	910 688
Chaux en tonnes	8 522	6 602	8 522	6 602	35 897
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>					
Ventes locales en dinars	16 276 187	16 204 135	16 276 187	16 204 135	65 692 754
Exportation équivalent en dinars	0	7 822 550	0	7 822 550	19 344 505
<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>16 276 187</b>	<b>24 026 685</b>	<b>16 276 187</b>	<b>24 026 685</b>	<b>85 037 259</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
En dinars HTVA	1 624 243	1 684 429	1 624 243	1 684 429	10 681 121
<b>ENDETTEMENTS EN DINARS (*)</b>					
Principal	13 422 341	17 230 767	13 422 341	17 230 767	14 621 059
Intérêts	1 846 441	2 734 579	1 846 441	2 734 579	2 029 442
<b>Total</b>	<b>15 268 782</b>	<b>19 965 346</b>	<b>15 268 782</b>	<b>19 965 346</b>	<b>16 650 501</b>

(\*) Représente le principal et les intérêts à payer en fin de période. Les intérêts dus sont indiqués sur le TMM .

(NB) Le stock de clinker est passé de 48 161 tonnes au 31/03/2010 à 99 641 tonnes au 31/03/2011.

- Suite -

## 1 - LE CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaire est passé de 24 026 685 DT au 31/03/2010 à 16 276 187 DT au 31/03/2011 soit une régression de - 32,25 %. Cette diminution est due à l'absence des exportations vers les marchés Libyens et Algériens au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, en raison des événements qui se déroulent notamment pour la Libye. Aujourd'hui nous enregistrons avec satisfaction la légère progression de notre chiffre d'affaire pour le marché local (+ 0,4 %) malgré la perturbation des ventes que la société a dû subir au cours de la période qui a suivi la révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie.

## 2 - LA PRODUCTION :

La production de clinker est passée de 158 050 tonnes au 31/03/2010 à 155 000 tonnes au 31/03/2011 soit une légère régression de - 1,92 %. Aussi, nous relevons une stabilisation de l'état de marche des deux fours. Il est à préciser que le contrat signé le 27/12/2010 pour la réalisation du projet PMN II revamping du Four 2 Ciments de Bizerte n'a pas encore pu être mis en vigueur, en raison de la conjoncture qui prévaut après les événements survenus en Tunisie. La société est en train d'œuvrer pour débloquer la situation dans les délais les plus proches.

## 3 - LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements portent essentiellement sur les gros entretiens et acquisitions d'immobilisations, en plus de la finalisation du projet de la conversion de l'énergie fuel vers le coke de pétrole.

## 4 - L'ENDETTEMENT :

Concernent les anciens emprunts à moyen et long termes que la société continue de rembourser.

## 5 - LES PERSPECTIVES :

Les perspectives de l'année 2011 se présentent comme suit :

- Une forte demande sur le marché local
- Une reprise de nos exportations pour le marché Algérien à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- L'entrée en exploitation industrielle du projet de coke de pétrole à partir du 1<sup>er</sup> mois de mars 2011
- La poursuite de réalisation des projets PMN II des autres ateliers tels que la fluidisation des silos, acquisition d'un 2<sup>ème</sup> palettiseur et l'automatisation de l'atelier d'ensachage, qui permettront l'amélioration de la compétitivité et la modernisation des équipements.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

## AVIS DES SOCIETES \*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

**La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.**

Indicateurs d'activité Trimestriels au 31/03/2011							
Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trimestre			Cumul du 01-01 au 31-03			31/12/2010
	2011	2010	Variation en %	2011	2010	Variation en %	
<b>I- Chiffres d'affaires (en DT)</b>	<b>19 203 801</b>	<b>18 618 497</b>	<b>3%</b>	<b>19 203 801</b>	<b>18 618 497</b>	<b>3%</b>	<b>87 137 317</b>
- Chiffre d'affaires local	12 909 835	13 670 143	-6%	12 909 835	13 670 143	-6%	60 509 343
- Chiffre d'affaires à l'export	6 293 966	4 948 354	27%	6 293 966	4 948 354	27%	26 627 974
- Autres revenus	-	-	-	-	-	-	338 001
<b>Total des Revenus</b>	<b>19 203 801</b>	<b>18 618 497</b>	<b>3%</b>	<b>19 203 801</b>	<b>18 618 497</b>	<b>3%</b>	<b>87 475 318</b>
- Production en Valeur (en DT)	19 839 674	19 318 479	3%	19 839 674	19 318 479	3%	88 911 388
<b>III - Investissement (en DT)</b>	<b>-</b>	<b>2 700 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 700 000</b>	<b>-</b>	<b>7 209 425</b>
- Investissement Corporel et Incorporel	-	-	-	-	-	-	7 209 425
- Investissement Financier	-	2 700 000	-	-	2 700 000	-	2 700 000
- Placements (Fonds Géré)	-	-	-	-	-	-	-
<b>IV- Structure de l'endettement (en DT)</b>	<b>12 600 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>152%</b>	<b>12 600 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>152%</b>	<b>9 800 000</b>
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	-	-	-	-
- Crédit de Gestion	12 600 000	5 000 000	152%	12 600 000	5 000 000	152%	9 800 000
- Banques (découvert)	-	-	-	-	-	-	-
<b>V-Placements en billets de trésorerie &amp; bons de trésor (en DT)</b>	<b>25 200 000</b>	<b>24 200 000</b>	<b>4%</b>	<b>25 200 000</b>	<b>24 200 000</b>	<b>4%</b>	<b>25 200 000</b>

#### Faits saillants de l'activité "TPR" au 31/03/2011

- Le chiffre d'affaires global a connu une progression de (+3%) par rapport à la même période 2010.
- Malgré les derniers événements qu'a connus la Tunisie courant le premier trimestre 2011 le chiffre d'affaires local n'a diminué que de (-6%) par rapport à la même période 2010, notre activité de production n'a pas connu des perturbations et notre outil de production n'a pas subi des dégâts.
- Malgré la crise, le chiffre d'affaires à l'Export a réalisé une progression notable de (+27%) par rapport à la même période 2010.
- La production en valeur a enregistré une croissance de (+3%) par rapport à la même période 2010.
- L'endettement à court terme a atteint 12 600 000 DT et représente des lignes de financement de stock de matières premières.
- La valeur des placements est de 25 200 000 DT, soit une augmentation de (+4%) par rapport au premier trimestre 2010.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

## AVIS DES SOCIETES \*

### المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

**الشركة العقارية التونسية السعوودية**  
المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي- شارع 7 نوفمبر- مركز المدينة الدولي  
(برج المكاتب) - تونس-

تنشر الشركة العقارية التونسية السعوودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى 2011

الوحدة : الدينار

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقئية

البيانات	الثلاثية الأولى 2011	الثلاثية الأولى 2010	السنة المحاسبية 2010
رأس مال الشركة	13 000 000	13 000 000	13 000 000
رقم المعاملات - عقود بيع -	930 907	1 851 300	19 827 900
دينار الربح - سكني-	143 500	924 000	4 840 200
كليبواترا منتظر-تجاري-	787 407	927 300	14 372 932
اخرى	-	-	614 768
مداخليل اخرى	-	300	259 074
مجموع المداخليل	930 907	1 851 600	20 086 974
رقم المعاملات - وعود بيع -	1 000 000	12 466 138	10 266 407
دينار الربح 4	-	2 536 000	0
كليبواترا منتظر	-	9 930 138	1 179 407
نقط التقطوي	1 000 000	-	9 087 000
القيمة المضافة الخام -1-	325 000	549 176	4 091 105
الزائد الخام للاستغلال	275 800	450 074	3 583 234
مخزون في طور الانجاز	18 250 193	10 576 872	17 562 193
مخزون جاهز-معرض للبيع -2-	825 000	6 392 153	1 677 650
دينار الربح 4	300 000	1 146 088	300 000
كليبواترا منتظر	525 000	3 271 308	185 260
اخرى	1 192 390	1 974 757	1 192 390
مخزون الاراضي-3-	16 900 622	16 522 616	16 900 622
الاصول المانية	5 345 887	8 381 265	5 345 887
مستحققات الحرفاء	2 135 771	8 328 197	3 347 771
تسبيقات الحرفاء	2 026 053	5 390 331	1 954 053
اقروض بنكية طويلة المدى لتمويل شراء الاراضي-4-	-	-	5 321 422
اقروض قصيرة المدى لتمويل المشاريع-5-	-	1 500 000	7 813 563

1- تم احتساب القيمة المضافة الخام فقط على المبيعات المؤقعة يعقود بيع دون اعتبار الوعود

2- لم يقع اعتبار المخزون الذي تم تسجيل وعود بيع بخصوصه

3- قيمة مخزون الاراضي التي تملكها الشركة في نهاية الفترة

4- لم تعتمد الشركة خلال الثلاثية الاولى من سنة 2011 القروض الطويلة المدى لتمويل مشاريعها

5- لم تعتمد الشركة خلال الثلاثية الاولى من سنة 2011 القروض القصيرة المدى لتمويل مشاريعها

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIETES \*

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

Indicateurs d'activité 1er Trimestre 2011 (en mille dinars)	AU 31/03/2011	AU 31/03/2010 *	AU 31/12/2010 *
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>9 741</b>	<b>8 454</b>	<b>37 840</b>
Intérêts (1)	8 551	7 132	30 128
Commissions en produits (2)	1 052	924	4 189
Gains nets sur opérations de change	92	370	1 404
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	46	28	2 119
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>4 203</b>	<b>4 090</b>	<b>15 725</b>
Intérêts encourus	4 200	4 087	15 516
Commissions encourues	3	3	209
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>5 538</b>	<b>4 364</b>	<b>22 115</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>48</b>
<b>Charges opératoires, dont</b>	<b>2 610</b>	<b>2 206</b>	<b>10 517</b>
Frais de personnel	2 103	1 832	7 230
Charges générales	507	374	3 287
<b>Structure du portefeuille</b>	<b>46 958</b>	<b>41 844</b>	<b>46 556</b>
Portefeuille titre commercial	4 300	3 000	3 900
Portefeuille titre d'investissement	42 658	38 844	42 656
<b>Encours nets de crédits (3)</b>	<b>471 216</b>	<b>385 735</b>	<b>484 602</b>
<b>Encours des dépôts, dont</b>	<b>168 940</b>	<b>199 565</b>	<b>170 683</b>
Dépôts à vue	61 216	46 256	66 593
Dépôts d'épargne	18 184	13 201	17 574
Dépôts à terme	78 703	118 485	77 909
Autres produits financiers	10 837	21 623	8 607
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>149 785</b>	<b>119 689</b>	<b>154 548</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>146 669</b>	<b>141 594</b>	<b>143 953</b>

\* Données corrigées

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

L'activité de la BTE a été marquée au cours du premier trimestre 2011 par un accroissement de 15,2% (+1,287 million de dinars) des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre 2010.

Le Produit net bancaire a enregistré au cours du premier trimestre 2011 un accroissement de 26,9% (+1,174 million de dinars) par rapport aux trois premiers mois de 2010.

Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 12,2% (+5,114 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les filiales de la banque.

L'encours des crédits a enregistré au cours du premier trimestre 2011 un accroissement de 22,2% (+85,481 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits à court terme aux entreprises (+54,687 millions de dinars), et des crédits aux particuliers (+14,497 millions de dinars).

Les dépôts de la clientèle ont enregistré au cours du premier trimestre 2011 un retrait de 15,3% (-30,625 millions de dinars) par rapport à la même période de 2010 résultant essentiellement du retrait des dépôts à terme (-33,6%), soit -39,782 millions de dinars du essentiellement au retrait des certificats de dépôts. Les dépôts à vue ainsi que les dépôts d'épargne ont connu en revanche une progression respectivement de 32,3% (+14,960 millions de dinars) et de 37,7% (+4,983 millions de dinars).

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.



<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa GP 9 Km 14 BP 658- 2070 La Marsa.

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

DESIGNATION	1er trimestre 2011	1er trimestre 2010	Exercice 2010
-------------	-----------------------	-----------------------	------------------

**I- CHIFFRE D'AFFAIRES** (en DT)

* Gamme sous licence	7 133 011	8 722 903	35 769 598
* Générique Adwya	2 170 989	3 949 852	14 048 273
* Façonnage (*)	150 289	195 258	685 838
* Modèle Hospitalier	354 429	237 213	2 360 157
<b>TOTAL DES VENTES LOCALES</b>	<b>9 808 718</b>	<b>13 105 226</b>	<b>52 863 865</b>
* Export	-	200 661	836 800
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>9 808 718</b>	<b>13 305 886</b>	<b>53 700 665</b>

**II- PRODUCTION** : (en unités)

* Gamme sous licence	1 978 964	2 359 948	8 875 598
* Générique Adwya	504 557	604 443	2 642 382
* Façonnage	374 859	342 024	1 336 898
* Modèle Hospitalier	173 904	137 673	1 039 371
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>3 032 284</b>	<b>3 444 088</b>	<b>13 894 249</b>

**III- INVESTISSEMENTS** : (en DT)

* Valeur des acquisitions	749 103	794 002	4 845 500
---------------------------	---------	---------	-----------

**IV- STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT** : (en DT)

* Dettes moyen et long terme	-	1 524 100	1 540 397
* Crédits de gestion	-	-	-
<b>VALEUR TOTALE</b>	<b>-</b>	<b>1 524 100</b>	<b>1 540 397</b>

- Le chiffre d'affaires de la gamme générique a enregistré une diminution de -45% (-1,78MDT), passant de 3,95MDT pour le premier trimestre de l'année 2010 à 2,17MDT pour la même période en 2011.
  - En matière d'export, la société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires courant le premier trimestre 2011
  - Le marché hospitalier a enregistré une évolution de +49%, l'équivalent de +117 milles dinars pour s'établir à 354 milles dinars au 31/03/11 contre 237milles dinars pour la même période en 2010.
  - Ainsi, le chiffre d'affaires total s'établit à 9,80MD pour le premier trimestre 2011 contre 13,30MDT pour la même période en 2010, soit une diminution globale de -26,28% l'équivalent de (-3,49MDT)
  - La production en unités a été légèrement impactée courant le premier trimestre 2011 enregistrant une diminution de -11,96% l'équivalent de -411 mille unités par rapport au premier trimestre 2010.
  - Afin de poursuivre sa phase d'investissement dans le cadre de son deuxième programme de mise à niveau, la société a dépensé courant le premier trimestre 2011 la somme de 749 milles dinars.
- Cette enveloppe a été employée essentiellement pour renouveler l'outil industriel de la société.
- La société n'a pas contracté de nouveaux emprunts courant le premier trimestre 2011

(\*) Pour des besoins de comparabilité, les données de l'année 2010 ont été retraitées de façon à présenter le produit de magasinage lié au contrat de façonnage dans la même rubrique que les revenus provenant du façonnage (principe de l'accessoire qui suit le principal).

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**CET AVIS ANNULE ET REMPLACE CELUI PUBLIE LE 07 AVRIL 2011**

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–  
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «TELNET HOLDING».

Dans le cadre du prospectus, la société «TELNET HOLDING» a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «Telnet Holding» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du groupe Telnet Holding et les perspectives d'évolution et de développement.
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les deux filiales Telnet Incorporated et Telnet Technologies

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Telnet Holding » sont tenus de respecter les engagements suivants :

- ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(suite)

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La société «TELENET HOLDING» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de l'offre, toutes de mêmes catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a accordé, en date du 18 février 2011 son accord de principe quant à l'admission des actions de «TELENET HOLDING» au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Telnet Holding » ayant abouti à un prix d'introduction de 6 DT, soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée et de 11,3 % par rapport à la médiane. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique actuelle que connaît la Tunisie, et sur recommandation du Conseil de la Bourse, les actionnaires de « Telnet Holding » ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 3% par rapport à la médiane (soit une décote totale de 13,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 14,3% par rapport à la médiane). Ainsi, le prix par action ancienne ou nouvelle, dans le cadre de la présente offre à prix ferme, sera de 5,8 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société Telnet Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,800 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **1- Présentation de la société :**

<b>1-1 Dénomination sociale</b>	: TELNET HOLDING SA
<b>1-2 Siège social</b>	: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène
<b>1-3 Téléphone</b>	: +216 71 706 922
<b>1-4 Fax</b>	: +216 71 706 939
<b>1-5 Site Web</b>	: <a href="http://www.groupe-telnet.net">www.groupe-telnet.net</a>
<b>1-6 Email</b>	: <a href="mailto:info@groupe-telnet.net">info@groupe-telnet.net</a>

### **1-7 Objet social :**

La société a pour objet :

- Toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

(suite)

## **2- Caractéristiques et modalités de l'opération :**

### **2-1 Contexte et objectifs de l'opération :**

Opérant dans un secteur de haute technologie avec des taux de croissance très élevés, le Groupe Telnet doit disposer de moyens de financement adaptés à ses ambitions et à ses perspectives de développement à moyen et long-termes ; tout en préservant sa solidité financière, gage de pérennité et d'indépendance. C'est cette analyse qui a décidé les actionnaires de Telnet à procéder à l'introduction de la structure Holding du Groupe à la Bourse de Tunis ; qui permettra d'atteindre ou de faciliter la réalisation des principaux objectifs suivants:

- La diversification des sources de financement du Groupe et l'ouverture d'un canal permanent de mobilisation de fonds propres,
- Le renforcement de la notoriété du Groupe auprès de ses clients,
- La création d'un instrument supplémentaire de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe,
- La création d'une assise financière solide à même de financer les projets de développement futurs du Groupe. Des projets de développement sont identifiés et sont à un stade avancé d'étude dont notamment le projet de Telnet Electronics.

### **2-2 Décisions ayant autorisé l'opération**

#### **2-2-1 Décision ayant autorisé l'offre**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Telnet Holding tenue le 25 juin 2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au directeur général, Monsieur Mohamed Frikha, pour accomplir toutes les démarches nécessaires, d'études, d'évaluation et de procéder par l'aboutissement de cette opération à l'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **2-2-2 Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 000 Dinars à 11 028 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 828 000 Dinars et l'émission de 828 000 actions au prix d'émission de 5,800 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 4,800 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

#### **2-2-3 Droit préférentiel de souscription**

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **2-3 Cadre de l'offre**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché de 2 070 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et ce, dans le cadre d'une offre à prix ferme :

- 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société, représentant 7,51 % du capital après réalisation de cette augmentation.
- 1 242 000 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires actuels d'actions anciennes, représentant 11,26 % du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(suite)

#### **2-4 Modalité de l'offre**

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et de trois actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 414 000 quotités.

#### **2-5 Période de validité de l'offre :**

L'offre est ouverte au public du **19 avril 2011 au 10 mai 2011 inclus**.

#### **2-6 Date de jouissance des actions :**

Les actions nouvelles et anciennes offertes porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

#### **2-7 Prix de l'offre**

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «TELENET HOLDING», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé comme suit :

- 5,800 dinars par action ancienne
- 5,800 dinars par action nouvelle

Soit 29 dinars par quotité.

#### **2-8 Établissements domiciliataires :**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions de la société Telnet Holding exprimées dans le cadre de la présente offre.

Toutefois, la somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible N°08 601 00019 32 00189 2 01 ouvert auprès de la BIAT agence Charguia II

#### **2-9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une cession de 1 242 000 actions anciennes et sur une souscription à 828 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77 % du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2011.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'offre à prix ferme. Il s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.
- **Catégorie B :** 41 400 quotités offertes représentent 10 % de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- **Catégorie C :** 165 600 quotités offertes représentant 40 % de l'offre, soit 331 200 actions nouvelles, et 496 800 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités.

(suite)

- **Catégorie D** : 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.
- **Catégorie E** : 41 400 quotités offertes représentant 10% de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux personnels du groupe TELNET.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'Identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : Nom, prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : Nom, Prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% de l'augmentation du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par le demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

(suite)

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

### 2-9-1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en% de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<b><u>Catégorie A :</u></b> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<b><u>Catégorie B :</u></b> Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
<b><u>Catégorie C :</u></b> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251quotités.	165.600	496.800	331.200	7,51%	40%
<b><u>Catégorie D :</u></b> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<b><u>Catégorie E :</u></b> Personnel du Groupe TELNET	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
<b>Total</b>	414.000	1.242.000	828.000	18,77%	100%

*(suite)*

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A, B, C et E :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

#### **2-9-2 Modalités de paiement du prix :**

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société Telnet Holding, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 5,800 Dinars pour les actions anciennes
- 5,800 Dinars pour les actions nouvelles

Le règlement des demandes d'acquisition des actions anciennes et nouvelles s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment de dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au demandeur dans un délai ne dépassant pas les trois jours de la déclaration du résultat de l'offre.

#### **2-9-3 Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

#### **2-9-4 Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### **2-9-5 Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.



(suite)

### **2-9-6 Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La STICODEVAM a donné en date du 9 mars 2011 aux actions anciennes de la société Telnet Holding le code ISIN :TN 000 744 0019.

La société Telnet Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par AFC -Intermédiaire en Bourse.

### **2-10 Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

### **2-11 Contrat de liquidité et contrat de régulation du cours boursier:**

**2-11-1 Contrat de liquidité :** Les actionnaires de Telnet Holding se sont engagés à consacrer 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse.

**2-11-2 Régulation du cours boursier :** Les actionnaires de la société « Telnet Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

### **2-12 Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11/738 du 04 avril 2011, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «TELNET HOLDING», de AXIS CAPITAL BOURSE- intermédiaire en Bourse- et de l'AFC -Intermédiaire en Bourse- ainsi que sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 19 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,632%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,647%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,670%	998,733
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,678%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,760%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,767%	1 010,312
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,772%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,751%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,380
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 022,075
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 059,740
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 082,992
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 047,865
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,532
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 039,084
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,727
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,240
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,461

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,598	136,618		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,962	11,963		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,224	1,224		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,992	32,996		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,274	45,277		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	145,481	145,067		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	520,886	521,273		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	116,166	115,894		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	118,597	118,514		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	109,207	109,306		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	106,463	106,52		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	86,452	86,853		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	151,504	152,268		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	89,192	89,385		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 222,687	1 206,458		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 126,181	2 100,115		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	105,326	101,967		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,235	113,086		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 138,687	1 137,490		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	112,492	107,646		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,550	13,033		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 498,505	5 435,920		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 373,858	6 328,790		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,041	1,999		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,726	1,701		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,017	0,997		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,385	109,398
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,813	101,822
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,576	102,587
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,184	104,218
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,671	100,682
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,140	108,156
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,131	105,143
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,233	101,242
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,376	101,387
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,934	106,945
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,070	104,082
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,427	101,438
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,152	105,162
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,631	107,641
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,422	103,431
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,578	103,589
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	104,015	104,025
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,643	105,644
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,636	103,647
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,155	107,167
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,097	105,108
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,901	103,913
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,593	105,603
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,839	105,849
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,989	102,998

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,644	10,645
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,227	105,236
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,400	100,410
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,208	103,281
<b>SICAV MIXTES</b>								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	70,606	70,649
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	137,946	137,524
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 369,339	1 364,122
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,115	101,213
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	103,897	103,927
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	79,097	79,004
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,619	15,632
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	250,135	250,775
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	43,638	43,714
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	1 969,893	1 965,075
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	72,721	72,888
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,124	55,302
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	98,120	98,189
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	105,006	105,496
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	94,739	95,256
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,423	11,427
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,110	12,135
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,537	15,588
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,416	15,530
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,110	11,116
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	102,878	103,580
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	115,624	115,788
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	120,175	120,588
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	17,811	17,876
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,366	100,144
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,666	104,292
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,141	100,176
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	132,293	125,352
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,741	9,567
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,870	108,692
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,723	112,889
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,291	98,740
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,769	97,758
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,153	165,135
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,223	151,565
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,971	137,275
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 381,823	9 220,037
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	182,517	171,938
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,895	113,534
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 324,844	1 273,417
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	99,295	98,266
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	104,050	103,338
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 779,597	9 570,127

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE**

du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **28 avril 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, FMBZ-KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FAC ( Med Néji HERGLI).

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010****(Montants exprimés en dinars)**

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 010	2 009
<b>A C T I F</b>			
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>5</b>	1 271 779	1 734 043
<b>Placements à court terme</b>	<b>6</b>	-	12 906
<b>Créances issues d'opérations de leasing</b>	<b>7</b>	116 671 575	81 168 821
<b>Placements à long terme</b>	<b>8</b>	1 100 000	1 100 000
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	<b>9</b>	1 976	1 572
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	<b>10</b>	286 272	182 916
<b>Autres actifs</b>	<b>11</b>	6 561 095	2 910 681
	<b>Total de l'actif</b>	<b>125 892 698</b>	<b>87 110 940</b>
<b>P A S S I F</b>			
<b>Concours bancaires et dettes rattachées</b>	<b>12</b>	6 663 979	5 436 124
<b>Emprunts et dettes rattachées</b>	<b>13</b>	86 693 666	60 196 300
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>14</b>	1 376 306	1 137 224
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>15</b>	14 093 957	5 366 842
<b>Autres passifs</b>	<b>16</b>	1 428 242	845 579
	<b>Total du passif</b>	<b>110 256 150</b>	<b>72 982 069</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
<b>Capital</b>		10 000 000	10 000 000
<b>Réserves</b>		3 252 755	2 623 778
<b>Résultats reportés</b>		379 839	207 668
<b>Résultat de l'exercice</b>		2 003 954	1 297 425
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>15 636 548</b>	<b>14 128 871</b>
	<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>125 892 698</b>	<b>87 110 940</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2010**  
**(Montants exprimés en dinars)**

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 010	2 009
<b>Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing</b>		10 672 444	7 802 037
<b>Autres produits sur opérations de leasing</b>		161 357	123 504
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>10 833 801</b>	<b>7 925 542</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>19</b>	(4 875 821)	(3 578 986)
<b>Produits des placements</b>	<b>20</b>	34 268	32 751
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>5 992 248</b>	<b>4 379 306</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>21</b>	(1 120 604)	(959 367) *
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>22</b>	(689 392)	(591 771) *
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations propres</b>	<b>23</b>	(75 251)	(65 071)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(1 885 248)</b>	<b>(1 616 209)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>4 107 000</b>	<b>2 763 098</b>
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>24</b>	(1 078 679)	(766 935)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 028 321</b>	<b>1 996 163</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>		72 318	17 482
<b>Autres pertes ordinaires</b>		-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 100 640</b>	<b>2 013 645</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>25</b>	(1 096 685)	(716 219)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 003 954</b>	<b>1 297 425</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>17</b>	<b>2,004</b>	<b>1,297</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. note 4)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2010**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 010	2 009
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		66 281 200	50 323 026
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(85 116 323)	(61 763 951)
Sommes versées aux fournisseurs		(449 544)	(72 552)
Sommes versées au personnel		(966 157)	(1 109 979)
Intérêts payés		(4 344 430)	(2 995 860)
Impôts et taxes payés		(2 298 753)	(1 802 648)
Autres flux liés à l'exploitation		26 438	17 724
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		<b>(26 867 569)</b>	<b>(17 404 241)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(179 019)	(25 066)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		20 200	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(123 900)	(39 800)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		60 169	-
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		<b>(222 549)</b>	<b>(64 866)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(500 000)	(420 000)
Encaissements provenant des emprunts		95 000 000	59 500 000
Remboursement d'emprunts		(69 100 000)	(39 300 000)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		<b>25 400 000</b>	<b>19 780 000</b>
Variation de trésorerie		<b>(1 690 119)</b>	<b>2 310 893</b>
Trésorerie en début de période	26	<b>(3 702 081)</b>	<b>(6 012 974)</b>
Trésorerie à la clôture de la période	26	<b>(5 392 200)</b>	<b>(3 702 081)</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nourira 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Personne physique	10	100	0,001%
<b>Total Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.



Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéficiaires réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2010 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2010, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

## **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| <b>B2-</b> Actifs incertains   | 20%  |
| <b>B3-</b> Actifs préoccupants | 50%  |
| <b>B4-</b> Actifs compromis    | 100% |

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

**Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

**Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

*(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### **Note 4. Changement de méthodes de présentation**

Les primes d'assurance appelées au titre du régime de couverture des indemnités de départ à la retraite, ajoutées aux impôts et taxes assis sur les rémunérations figuraient antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2010, parmi les éléments de la rubrique "autres charges d'exploitation". En raison de leur rattachement direct à la masse salariale de la société, les dits éléments ont été reclassés parmi les éléments de la rubrique "Charges de personnel".

A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2009 a été retraité, en proforma :

<b>Libellé</b>	<b>Ancien poste</b>	<b>Nouveau poste</b>	<b>31 Décembre 2009</b>
<b>Primes d'assurance appelées au titre du régime de couverture des IDR</b>	Autres charges d'exploitation	Charges de personnel	7 362
<b>Taxe de Formation Professionnelle</b>	Autres charges d'exploitation	Charges de personnel	11 448
<b>Contribution au FO.PRO.LO.S</b>	Autres charges d'exploitation	Charges de personnel	5 724
<b>Total des reclassements opérés par rapport à l'état de résultat publié</b>			<b>24 534</b>



**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.271.779 DT au 31 Décembre 2010 contre 1.734.043 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Banques	1 270 853	1 733 895
Caisses	926	148
<b>Total</b>	<b>1 271 779</b>	<b>1 734 043</b>

**Note 6. Placements à court terme :**

Figurent sous cet intitulé, les placements liquides sous forme d'actions émises par des SICAV obligataires ainsi que le solde des liquidités disponibles chez les intermédiaires en bourse.

Les placements à court terme totalisent au 31 Décembre 2010 un solde nul, contre 12.906 DT au 31 décembre 2009.

**Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2010, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 116.671.575 DT contre un solde net de 81.168.821 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Créances sur contrats mis en force</i></b>	<b><i>122 297 010</i></b>	<b><i>86 800 248</i></b>
+ Encours financiers	<b>7.1</b> 114 200 473	79 604 235
+ Impayés	<b>7.2</b> 8 887 415	7 766 370
- Intérêts échus différés	(790 878)	(570 357)
<b><i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i></b>	<b><i>2 527 269</i></b>	<b><i>1 429 040</i></b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>124 824 280</b>	<b>88 229 288</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>		
Provisions	(7 443 033)	(6 364 354)
Produits réservés	(709 672)	(696 113)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>116 671 575</b>	<b>81 168 821</b>

**7.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2010 la somme de 114.200.473 DT contre 79.604.235 DT au 31 Décembre 2009.

Par rapport au 31 décembre 2009, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 34.596.238 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2009</b>	<b>79 604 235</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	81 757 363
Relocations	405 723
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(44 696 623)
Cessions à la Valeur résiduelle	(7 568)
Cessions anticipées	(2 375 504)
Relocations	(487 153)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2010</b>	<b>114 200 473</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**7.1.1. Analyse par maturité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>130 729 539</b>	<b>90 548 666</b>
à recevoir dans moins d'1 an	50 427 690	37 191 521
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	79 333 247	52 631 784
à recevoir dans plus de 5 ans	968 602	725 361
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(18 886 398)</b>	<b>(12 982 855)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>111 843 141</b>	<b>77 565 811</b>
à recevoir dans moins d'1 an	40 697 999	30 348 237
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	70 230 956	46 533 723
à recevoir dans plus de 5 ans	914 186	683 851
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>63 128</b>	<b>85 336</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>821 198</b>	<b>318 846</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>1 473 006</b>	<b>1 634 242</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>114 200 473</b>	<b>79 604 235</b>

**7.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Bâtiment et travaux publics	9 240 198	6 308 279
Industrie	17 149 608	15 409 700
Tourisme	21 190 251	16 587 042
Commerces et services	57 977 732	37 352 860
Agriculture	8 642 684	3 946 353
<b>Total</b>	<b>114 200 473</b>	<b>79 604 235</b>

**7.1.3. Analyse par type de matériel :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Equipements	12 010 993	9 188 639
Matériel roulant	90 842 017	60 247 490
Matériel spécifique	1 419 559	1 367 916
<i>Sous Total</i>	<i>104 272 569</i>	<i>70 804 045</i>
Immobilier	9 927 905	8 800 190
<b>Total</b>	<b>114 200 473</b>	<b>79 604 235</b>

**7.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2010 la somme de 8.887.415 DT contre 7.766.370 DT au 31 Décembre 2009. Leur détail s'analyse comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Clients ordinaires (1)</i></b>	<b>4 364 220</b>	<b>4 597 524</b>
Inférieur à 1 mois	1 561 606	1 288 478
Entre 1 et 3 mois	1 075 396	952 001
Entre 3 et 6 mois	274 145	564 688
Entre 6 mois et 1 année	357 034	534 082
Supérieur à 1 année	992 886	1 161 584
Frais	252 725	185 120
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(149 573)	(88 429)
<b><i>Clients litigieux (2)</i></b>	<b>4 345 406</b>	<b>3 168 846</b>
<b><i>Valeurs impayées (3)</i></b>	<b>177 789</b>	<b>-</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>8 887 415</b>	<b>7 766 370</b>

### 7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	92 503 444	16 396 043	1 501 680	469 578	3 329 729	114 200 473
Impayés	842 522	1 510 028	388 326	379 704	5 766 835	8 887 415
Intérêts échus différés	(646 164)	(118 596)	(11 043)	(5 502)	(9 573)	(790 878)
Contrats en instance de mise en force	2 477 155	50 114	-	-	-	2 527 269
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>95 176 957</b>	<b>17 837 590</b>	<b>1 878 962</b>	<b>843 781</b>	<b>9 086 990</b>	<b>124 824 279</b>
Avances reçues (*)	(989 639)	-	-	-	(378 167)	(1 367 806)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>94 187 318</b>	<b>17 837 590</b>	<b>1 878 962</b>	<b>843 781</b>	<b>8 708 823</b>	<b>123 456 474</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>2 626 724</b>	<b>88 045</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 714 769</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>96 814 042</b>	<b>17 925 634</b>	<b>1 878 962</b>	<b>843 781</b>	<b>8 708 823</b>	<b>126 171 243</b>
Produits réservés	-	-	(43 330)	(34 734)	(631 608)	(709 672)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 137)	(2 518 406)	(2 528 544)
Provisions sur impayés	-	-	(18 843)	(113 431)	(4 782 215)	(4 914 489)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(62 172)</b>	<b>(158 302)</b>	<b>(7 932 230)</b>	<b>(8 152 704)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>96 814 042</b>	<b>17 925 634</b>	<b>1 816 790</b>	<b>685 479</b>	<b>776 593</b>	<b>118 018 539</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,49%</b>	<b>0,67%</b>	<b>6,90%</b>	
			<b>9,06%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>3,31%</b>	<b>18,76%</b>	<b>91,08%</b>	
			<b>71,32%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 8. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2010 et au 31 Décembre 2009 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) <sup>(*)</sup>	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) <sup>(**)</sup>	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

<sup>(\*\*)</sup> Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 9. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2010 une valeur nette comptable de 1.976 DT contre 1.572 DT au 31 Décembre 2009. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	60 037	2 113	-	62 150	58 465	1 709	-	60 174	1 976
<b>TOTAUX</b>		<b>60 037</b>	<b>2 113</b>	<b>-</b>	<b>62 150</b>	<b>58 465</b>	<b>1 709</b>	<b>-</b>	<b>60 174</b>	<b>1 976</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2010 une valeur nette comptable de 286.272 DT contre 182.916 DT au 31 Décembre 2009. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	214 591	62 500	(43 857)	233 235	91 972	43 262	(43 849)	91 385	141 849
Equipements de bureau	10,0%	67 460	23 025	-	90 485	46 487	5 753	-	52 240	38 245
Matériel informatique	33,3%	127 907	44 975	-	172 882	111 440	18 173	-	129 614	43 269
Installations générales	10,0%	46 035	46 405	-	92 440	23 177	6 354	-	29 531	62 909
<b>TOTAUX</b>		<b>455 993</b>	<b>176 906</b>	<b>(43 857)</b>	<b>589 042</b>	<b>273 077</b>	<b>73 542</b>	<b>(43 849)</b>	<b>302 770</b>	<b>286 272</b>

**Note 11. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2010 la somme de 6.561.095 DT contre 2.910.681 DT au 31 Décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	<b>11.1</b>	297 984	249 426
Charges reportées	<b>11.2</b>	239 233	208 652
Fournisseurs, avances et acomptes		934	10
Etat, report de TVA		5 982 196	2 417 277
Charges constatées d'avance	<b>11.3</b>	7 574	23 635
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957
Compte d'attente		29 912	8 419
<b>Total</b>		<b>6 561 095</b>	<b>2 910 681</b>

**11.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i></b>	<b><i>294 984</i></b>	<b><i>249 426</i></b>
Échéances à plus d'un an	262 706	221 031
Échéances à moins d'un an	32 278	28 395
<b><i>Avances au personnel (2)</i></b>	<b><i>3 000</i></b>	<b><i>-</i></b>
Avances sur primes	3 000	-
Avances sur salaires	-	-
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>297 984</b>	<b>249 426</b>

**11.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2010 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	430 995	148 556	-	579 551	227 299	122 476	-	349 776	229 775
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	-	75 418	74 545	873	-	75 418	-
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	15 000	9 000	-	24 000	10 917	3 625	-	14 542	9 458
<b>TOTAUX</b>		<b>521 413</b>	<b>157 556</b>	<b>-</b>	<b>678 969</b>	<b>312 761</b>	<b>126 974</b>	<b>-</b>	<b>439 736</b>	<b>239 233</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 126.974 DT figure parmi les charges financières.

### 11.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 010	2 009
Fournitures de bureau et autres	-	4 937
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	-	3 328
Abonnement ADSL	2 592	226
Frais sur achat de cadeaux	4 982	15 144
<b>Total</b>	<b>7 574</b>	<b>23 635</b>

### Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2010 la somme de 6.663.979 DT contre 5.436.124 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 010	2 009
Banques, découverts	6 663 979	5 436 124
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	-
<b>Total</b>	<b>6 663 979</b>	<b>5 436 124</b>

### Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 86 693 666 DT au 31 Décembre 2010 contre 60 196 300 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :



		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>85 087 500</b>	<b>59 187 500</b>
Billets de trésorerie		-	4 000 000
Emprunts bancaires		52 087 500	29 187 500
Emprunts obligataires		33 000 000	26 000 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>		<b>1 606 166</b>	<b>1 024 999</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		307 654	106 013
Intérêts sur emprunts obligataires		1 123 837	747 637
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	171 350
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>-</b>	<b>(16 199)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		-	(16 199)
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>86 693 666</b>	<b>60 196 300</b>

### **13.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2010 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE</u></b>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	250 000	-	-	-
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	200 000	-	-	-
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	450 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	5,60%	04 janvier 2010	1 100 000	-	1 100 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,86%	16 mars 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	25 janvier 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	14 février 2010	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>				<b>4 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CREDITS BANCAIRES</u></b>									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+1,25%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	-	7 000 000	-	7 000 000	5 754 069	1 245 931
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 312 500	-	750 000	562 500	-	562 500
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	13 000 000	-	2 600 000	10 400 000	7 800 000	2 600 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2011	-	12 000 000	-	12 000 000	9 336 000	2 664 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 875 000	-	750 000	1 125 000	375 000	750 000
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	-	3 000 000	-	3 000 000	2 437 500	562 500
BTL	3 000 000	TMM+1,10%	Principal remboursable in fine le 21 mars 2011 et Intérêts remboursables mensuellement sur 4 mois à partir du 21 décembre 2010	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>29 187 500</b>	<b>79 000 000</b>	<b>56 100 000</b>	<b>52 087 500</b>	<b>27 702 569</b>	<b>24 384 931</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>				<b>26 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>9 000 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>									
				<b>59 187 500</b>	<b>95 000 000</b>	<b>69 100 000</b>	<b>85 087 500</b>	<b>51 702 569</b>	<b>33 384 931</b>

**Note 14. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1.376.306 DT au 31 Décembre 2010 contre 1.137.224 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Avances et acomptes reçus des clients	1 367 806	1 127 724
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	9 500
<b>Total</b>	<b>1 376 306</b>	<b>1 137 224</b>

**Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 14.093.957 DT au 31 Décembre 2010 contre 5.366.842 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i></b>	<b>8 343</b>	<b>7 693</b>
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	8 343	7 693
<b><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i></b>	<b>14 085 614</b>	<b>5 359 149</b>
Factures d'achats	677 542	534 629
Effets à payer	12 333 789	3 715 323
Factures non parvenues	1 068 995	1 103 909
Retenues de garantie	5 288	5 288
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>14 093 957</b>	<b>5 366 842</b>

**Note 16. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 1.428.242 DT au 31 Décembre 2010 contre 845.579 DT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Personnel, provisions pour congés payés	154 419	121 111
Personnel, autres charges à payer	97 466	82 447
Etat, retenues sur salaires	20 203	17 109
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	155 845	78 364
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>16.1</b>	451 044	179 678
Etat, autres impôts et taxes à payer	10 395	19 348
C.N.S.S	52 396	43 493
Assurance groupe	10 872	8 735
Assurance IDR	266 602	124 052
Autres comptes créditeurs	111 777	105 526
Diverses charges à payer <b>16.2</b>	96 223	65 715
Compte d'attente	1 000	-
<b>Total</b>	<b>1 428 242</b>	<b>845 579</b>

**16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
+ Impôt sur les sociétés dû	1 096 685	716 220
- Acomptes provisionnels	(639 995)	(532 049)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(5 646)	(4 492)
<b>Total</b>	<b>451 044</b>	<b>179 678</b>

**16.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Redevances téléphoniques	7 999	5 000
Honoraires	75 196	60 000
Eau & électricité	550	715
Loyers	12 478	-
<b>Total</b>	<b>96 223</b>	<b>65 715</b>

**Note 17. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	319 210	243 955
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		1 500 000	1 000 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	383 545	329 823
Résultats reportés		379 839	207 668
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>13 632 594</i>	<i>12 831 446</i>
Résultat de l'exercice (1)		2 003 954	1 297 425
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>15 636 548</b>	<b>14 128 871</b>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	<b>(D)</b>	2,004	1,297

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG <sup>(*)</sup>	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>177 762</b>	<b>650 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>278 408</b>	<b>164 702</b>	<b>1 159 160</b>	<b>13 230 031</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 966	(759 160)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 792			6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subventions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
<b>Soldes au 31 Décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>243 955</b>	<b>650 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>329 823</b>	<b>207 668</b>	<b>1 297 425</b>	<b>14 128 871</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 171	(797 425)	-
Distribution de dividendes								(500 000)	(500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 965			6 965
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 243)			(3 243)
Résultat de l'exercice 2010								2 003 954	2 003 954
<b>Soldes au 31 Décembre 2010</b>	<b>10 000 000</b>	<b>319 210</b>	<b>650 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>383 545</b>	<b>379 839</b>	<b>2 003 954</b>	<b>15 636 548</b>

<sup>(\*)</sup> Fonds pour Risque Bancaires Généraux

**Note 18. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>	<b>10 672 444</b>	<b>7 802 037</b>
Intérêts conventionnels (A)	10 329 806	7 604 957
Intérêts intercalaires (B)	105 837	31 104
Préloyers (C)	96 852	58 099
Intérêts de retard	153 508	169 898
Variation des produits réservés <b>18.1</b>	(13 559)	(62 022)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>	<b>161 357</b>	<b>123 504</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	93 730	73 674
Frais de dossier	67 627	49 831
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>10 833 801</b>	<b>7 925 542</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	79 080 187	58 891 445
. A la fin de la période	114 433 539	79 080 187
. Moyenne (D)	96 756 863	68 985 816
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	10 532 495	7 694 161
- Taux moyen (E)/(D)	10,89%	11,15%

**18.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	135 163	123 944
Intérêts de retard antérieurs	11 628	461
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(160 349)	(185 646)
Intérêts de retard	-	(782)
<b>Total</b>	<b>(13 559)</b>	<b>(62 022)</b>

**Note 19. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Charges financières des emprunts (1)</i></b>	<b>(A)</b>	<b>4 638 996</b>	<b>3 435 907</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 229 772	2 010 217
Intérêts des crédits bancaires		1 524 739	670 245
Intérêts des certificats de leasing		738 431	452 155
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		19 080	178 141
Résorptions des frais d'émission des emprunts		126 974	125 149
<b><i>Autres charges financières (2)</i></b>		<b>236 825</b>	<b>143 079</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		246 660	147 673
Autres produits financiers		(9 835)	(4 594)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>4 875 821</b>	<b>3 578 986</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		59 187 500	38 987 500
. A la fin de la période		85 087 500	59 187 500
. Moyenne	<b>(B)</b>	72 137 500	49 087 500
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	6,43%	7,00%

**Note 20. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
+ Plus value potentielle sur placements	25	12
- Moins value potentielle sur placements	(10)	(65)
+ Dividendes	29 753	29 804
+ Jetons de présence	4 500	3 000
<b>Total</b>	<b>34 268</b>	<b>32 751</b>

**Note 21. Charges de personnel :**



L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b>Emoluments Bruts (1)</b>	<b>863 938</b>	<b>749 820</b>
Salaires et compléments de salaires	566 677	494 801
Avantages en nature	10 928	10 944
Primes et enveloppes	286 333	244 075
<b>Charges sociales des régimes à cotisations définies (2)</b>	<b>200 417</b>	<b>168 769</b>
Cotisations au régime légal	121 603	105 974
Cotisations au régime complémentaire	17 995	16 628
Cotisations au régime des accidents de travail	3 669	3 190
Primes appelées au titre du régime d'assurance groupe	39 814	35 614
Primes d'assurance appelées au titre du régime de couverture des IDR	17 336	7 362
<b>Congés payés (3)</b>	<b>33 308</b>	<b>20 880</b>
Droits acquis et non consommés en fin d'exercice	154 419	121 111
Reprise des droits acquis en début d'exercice	(121 111)	(100 231)
<b>Impôts et taxes sur rémunérations (4)</b>	<b>22 941</b>	<b>19 898</b>
Taxe de Formation Professionnelle	15 294	13 265
Contribution au FO.PRO.LO.S	7 647	6 633
<b>Total [(1)+(2)+(3)+(4)]</b>	<b>1 120 604</b>	<b>959 367</b>

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>91 363</b>	<b>62 582</b>
Achat de matières et fournitures	91 363	62 582
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>151 364</b>	<b>112 968</b>
Locations	106 963	88 915
Entretiens et réparations	9 704	4 926
Primes d'assurances	11 503	11 478
Autres	23 194	7 649
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>280 706</b>	<b>251 712</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	116 841	102 285
Publicités, publications, relations publiques	25 012	43 989
Cotisations et dons	35 116	20 316
Déplacements, missions et réceptions	25 976	27 421
Frais postaux et de télécommunications	39 040	26 489
Services bancaires et assimilés	38 721	31 212
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>62 500</b>	<b>62 500</b>
Jetons de présence	62 500	62 500
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>103 459</b>	<b>102 008</b>
T.C.L	100 000	98 109
Droits d'enregistrement et de timbres	1 896	2 396
Autres impôts et taxes	1 563	1 503
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>689 392</b>	<b>591 771</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 709	3 496
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	73 542	61 575
<b>Total</b>	<b>75 251</b>	<b>65 071</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 379 815	1 800 675
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 301 136)	(1 033 740)
<b>Total</b>	<b>1 078 679</b>	<b>766 935</b>

**Note 25. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2010 et le 31 Décembre 2009, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 003 954</b>	<b>1 297 425</b>
<b><i>A réintégrer</i></b>		
- Impôt sur les sociétés	1 096 685	716 219
- Dotations aux provisions	2 379 815	1 800 675
- Jetons de présence	62 500	62 500
- Provisions fiscales 2006 pour affaires en cours	-	5 915 323
<b><i>A déduire</i></b>		
- Provisions fiscales 2006 pour affaires en cours	-	(5 915 323)
- Dividendes	(29 753)	(29 804)

<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<u>5 513 201</u>	<u>3 847 016</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 379 815)	(1 800 675)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>3 133 386</b>	<b>2 046 341</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>1 096 685</b>	<b>716 219</b>

**Note 26. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2010, comme suit :

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2 010</u>	<u>2 009</u>
+ Avoirs en banques	1 270 853	1 733 895
- Découverts bancaires	(6 663 979)	(5 436 124)
+ Avoirs en caisse	926	148
<b>Total</b>	<b>(5 392 200)</b>	<b>(3 702 081)</b>

**Note 27. Engagements hors bilan :****27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2010 :

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2 010</u>	<u>2 009</u>
Opérations de leasing	2 714 769	4 187 744
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 719 299	3 455 903
Intérêts à courir sur emprunts BTE	444 556	185 730
Intérêts à courir sur emprunts BTL	435 742	-
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 938 977	2 088 542
Intérêts à courir sur certificat de leasing	86 335	82 791
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 05	-	3 328
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 05	-	3 328
<b>Total</b>	<b>10 339 678</b>	<b>10 007 366</b>

**27.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 010</b>	<b>2 009</b>
Intérêts non échus sur opérations de leasing	19 277 716	12 982 855
Garanties réelles reçues des clients	1 081 459	1 391 337
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	-	5 081 250
Valeur des biens donnés en leasing	140 772 580	102 580 160
<b>Total</b>	<b>161 131 755</b>	<b>122 035 602</b>

**Note 28. Transactions avec les parties liées :****28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2010.

	<b>Rémunérations dues (charges)</b>			<b>Total Rémunérations</b>	<b>Passif au 31/12/2010</b>
	<b>Emoluments &amp; avantages (Brut)</b>	<b>Indemnités fixes</b>	<b>Jetons de présence AIL</b>		
<b>Abdelghaffar EZZEDINE</b>					
<b>Président du Conseil d'Administration</b>					
<b>Total 2010</b>	-	3 529	6 250	9 779	9 191
<b>Chokri BEN AYED</b>					
<b>Directeur Général</b>					
<b>Total 2010</b>	90 983	-	-	90 983	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	<b>P.C.A</b>	<b>D.G</b>
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régime de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
<b>Régime de base</b>	-	15 139
<b>Régime complémentaire</b>	-	4 375
<b>P.C.A:</b> Président du Conseil d'Administration		
<b>D.G:</b> Directeur Général		

**28.2. Relations avec les autres parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>	<b>Tunis Centre</b>
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	(3 328)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie	(111)	-	-
Commissions de placement emprunt AIL 2010 *	-	(112 500)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2010 *	-	(3 750)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2010 *	-	(15 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque	(2 455)	-	-
Commissions sur virements et versement effets	(17 998)	-	-

<b>(Suite)</b>	<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>	<b>Tunis Centre</b>
Intérêts sur découverts bancaires	(246 549)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(1 022 467)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie	-	-	-
Charges locatives	(73 842)	-	-
Jetons de présence servis	(18 750)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	5 396	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	-	-	118

<sup>(\*)</sup> Inscrits en charges reportées dont 32 448 DT rapportés au résultat de l'exercice 2010.

**Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :**

1. Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

2. Les concours consentis par l'A.I.L à 7 entités appartenant au groupe contrôlé par la société mère "*MED BUISINESS HOLDING*" constituent les seuls engagements de la société envers les membres de la famille de l'ancien Président de la République.

Ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 la somme de 653.726 DT, ont été classés parmi les actifs compromis (Classe B4) et ont corrélativement donné lieu, au titre de

l'exercice clos à cette date, à un provisionnement à hauteur de 650.492 DT et à une réservation d'agios pour 3.234 DT.

**3.** L'instabilité de l'environnement économique observée depuis le 14 janvier 2011, les suspensions fréquentes de la cotation sur le marché financier ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit pourraient entraîner une augmentation de défaillances d'entreprises et de particuliers, une baisse de la confiance des consommateurs, un accroissement de la volatilité des marchés, de fortes chutes des indices boursiers et une baisse significative de l'activité commerciale générale.

La persistance ou la dégradation de ces conditions économiques et de marché défavorables pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et sur l'A.I.L en particulier. L'A.I.L pourrait être confrontée aux risques suivants liés aux évènements décrits ci-dessus :

- Les conditions économiques défavorables et les perturbations géopolitiques pourraient continuer à affecter la confiance des consommateurs et engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de l'A.I.L. Ces évolutions et conditions pourraient mener à une augmentation continue du taux de défaillance des emprunteurs "*corporate*", qui constituent une part substantielle des emprunteurs de l'A.I.L, ainsi qu'une baisse continue de leur solvabilité et demandes de crédit.
- La capacité de l'A.I.L à émettre de la dette et à emprunter auprès d'autres institutions financières à des conditions favorables, pourrait être obérée par de nouvelles perturbations affectant les marchés financiers ou par d'autres évènements tels que la dégradation des attentes des investisseurs.

**Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2010, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2010

		<b>Engagements bruts</b>	<b>Pondération</b>	<b>Risques encourus</b>
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	<b>30.5</b>	114 544 644		108 079 932
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	<b>30.6</b>	10 916 927		5 059 867
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		288 248	100%	288 248
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		295 289	100%	295 289
Créances sur l'Etat		6 627 840	0%	-
Autres postes d'actifs		40 444	100%	40 444
Banques et caisses		1 212 323	20%	242 465
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>135 025 715</b>		<b>115 106 245</b>

**30.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	3 252 755
Résultats reportés	+	379 839
Résultat de l'exercice	+	2 003 954
Distributions proposées par le C.A. du 29/03/2011	-	(800 000)
Charges reportées	-	(239 233)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>14 597 314</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>14 597 314</b>

**30.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS****12,68%**



**30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	92 503 444	16 396 043	1 501 680	469 578	3 329 729	114 200 473
Impayés	842 522	1 510 028	388 326	379 704	5 766 835	8 887 415
Intérêts échus différés	(646 164)	(118 596)	(11 043)	(5 502)	(9 573)	(790 878)
Contrats en instance de mise en force	2 477 155	50 114	-	-	-	2 527 269
Avances reçues	(989 639)	-	-	-	(378 167)	(1 367 806)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>94 187 318</b>	<b>17 837 590</b>	<b>1 878 962</b>	<b>843 781</b>	<b>8 708 823</b>	<b>123 456 474</b>
Produits réservés	-	-	(43 330)	(34 734)	(631 608)	(709 672)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>94 187 318</b>	<b>17 837 590</b>	<b>1 835 633</b>	<b>809 047</b>	<b>8 077 215</b>	<b>122 746 802</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	2 626 724	88 045	-	-	-	2 714 769
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 626 724</b>	<b>88 045</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 714 769</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>96 814 042</b>	<b>17 925 634</b>	<b>1 835 633</b>	<b>809 047</b>	<b>8 077 215</b>	<b>125 461 571</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(116 956 051)	(21 048 275)	(2 091 890)	(591 155)	(1 166 668)	(141 854 039)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 137)	(2 518 406)	(2 528 544)
Provisions sur impayés	-	-	(18 843)	(113 431)	(4 782 215)	(4 914 489)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(116 963 051)</b>	<b>(21 048 275)</b>	<b>(2 110 732)</b>	<b>(714 723)</b>	<b>(8 468 790)</b>	<b>(149 305 572)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 745 870)	(904 331)	(139 649)	(27 831)	(242 186)	(5 059 867)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>93 221 539</b>	<b>17 021 303</b>	<b>1 677 141</b>	<b>657 648</b>	<b>562 168</b>	<b>113 139 800</b>

**30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER****LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	85 054 440	14 656 261	1 267 480	432 636	2 861 751	104 272 569
Impayés	800 158	1 428 978	333 826	363 260	4 712 863	7 639 086
Intérêts échus différés	(598 603)	(106 426)	(9 382)	(5 201)	(8 944)	(728 556)
Contrats en instance de mise en force	2 400 474	50 114	-	-	-	2 450 588
Avances reçues	(960 892)	-	-	-	(367 432)	(1 328 324)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>86 695 577</b>	<b>16 028 927</b>	<b>1 591 925</b>	<b>790 696</b>	<b>7 198 239</b>	<b>112 305 363</b>
Produits réservés	-	-	(35 589)	(31 028)	(408 871)	(475 488)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>86 695 577</b>	<b>16 028 927</b>	<b>1 556 335</b>	<b>759 668</b>	<b>6 789 368</b>	<b>111 829 875</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	2 626 724	88 045	-	-	-	2 714 769
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 626 724</b>	<b>88 045</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 714 769</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>89 322 301</b>	<b>16 116 972</b>	<b>1 556 335</b>	<b>759 668</b>	<b>6 789 368</b>	<b>114 544 644</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(104 656 068)	(18 840 238)	(1 666 115)	(528 909)	(323 419)	(126 014 749)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 137)	(2 321 201)	(2 331 338)
Provisions sur impayés	-	-	(18 843)	(119 714)	(4 175 945)	(4 314 502)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(104 663 068)</b>	<b>(18 840 238)</b>	<b>(1 684 958)</b>	<b>(658 760)</b>	<b>(6 822 065)</b>	<b>(132 669 090)</b>
Risques encourus négatifs	160 367	-	-	-	29 261	189 628
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>89 475 668</b>	<b>16 116 972</b>	<b>1 537 493</b>	<b>629 816</b>	<b>319 982</b>	<b>108 079 932</b>

**30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER****LEASING IMMOBILIER**

	<b>ANALYSE PAR CLASSE</b>					<b>TOTAL</b>
	<b>A</b> Actifs courants	<b>B 1</b> Actifs nécessitant un suivi particulier	<b>B 2</b> Actifs incertains	<b>B 3</b> Actifs préoccupants	<b>B 4</b> Actifs compromis	
Encours financiers	7 449 004	1 739 782	234 200	36 942	467 977	9 927 905
Impayés	42 364	81 050	54 500	16 444	1 053 971	1 248 329
Intérêts échus différés	(47 561)	(12 170)	(1 662)	(301)	(629)	(62 322)
Contrats en instance de mise en force	76 681	-	-	-	-	76 681
Avances reçues	(28 747)	-	-	-	(10 735)	(39 482)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>7 491 741</b>	<b>1 808 662</b>	<b>287 038</b>	<b>53 085</b>	<b>1 510 584</b>	<b>11 151 110</b>
Produits réservés	-	-	(7 740)	(3 706)	(222 737)	(234 183)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>7 491 741</b>	<b>1 808 662</b>	<b>279 297</b>	<b>49 379</b>	<b>1 287 847</b>	<b>10 916 927</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>7 491 741</b>	<b>1 808 662</b>	<b>279 297</b>	<b>49 379</b>	<b>1 287 847</b>	<b>10 916 927</b>
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(12 299 983)	(2 208 037)	(425 774)	(62 247)	(843 249)	(15 839 290)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(197 205)	(197 205)
Provisions sur impayés	-	-	-	6 283	(606 270)	(599 987)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(12 299 983)</b>	<b>(2 208 037)</b>	<b>(425 774)</b>	<b>(55 963)</b>	<b>(1 646 724)</b>	<b>(16 636 482)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 745 870)	(904 331)	(139 649)	(27 831)	(242 186)	(5 059 867)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>3 745 870</b>	<b>904 331</b>	<b>139 649</b>	<b>27 831</b>	<b>242 186</b>	<b>5 059 867</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 125.892.698 et un bénéfice net de D : 2.003.954 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. – Rapport sur les états financiers :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

**2-** Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité des commissaires aux comptes :***

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**4-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion :***

**5-** A notre avis, les états financiers de **l'ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphe d'observation :***

Nous attirons l'attention sur la Note 29.2 aux états financiers qui précise que les concours consentis par l'A.I.L à 7 entités appartenant au groupe contrôlé par la société mère "**MED BUISNESS HOLDING**" constituent les seuls engagements de la société envers les membres de la famille de l'ancien Président de la République.

Ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 la somme de 653.726 DT, ont été classés parmi les actifs compromis (Classe B4) et ont corrélativement donné lieu, au titre de l'exercice clos à cette date, à un provisionnement à hauteur de 650.492 DT et à une réservation d'agios pour 3.234 DT. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## **II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**1-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**2-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**3-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2011

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**F.A.C**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Neji HERGLI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par **la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des articles **200 (nouveau) et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)**

Le président de votre Conseil d'Administration nous a avisés d'une convention de location partielle d'un immeuble appartenant à la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, et sis au complexe immobilier « City Centre » à Sfax. La parcelle louée par la société A.I.L porte sur une superficie de 55 m<sup>2</sup> abritant l'agence de la société à la ville de Sfax.

Autorisé, par votre Conseil d'Administration réuni le 9 juin 2010, le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11.280 DT hors taxe sur la valeur ajoutée, soit 940 DT par mois. Les charges locatives supportées en 2010 au titre de cette convention portent sur la somme de 9.400 DT.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- Les emprunts contractés par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2010 au titre de ces emprunts ont totalisé la somme de 775.372 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2010 au titre de cette convention portent sur la somme de 68.806 DT dont 7.442 DT de frais de syndic.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Juin 2002. Cette rémunération est composée d'une indemnité mensuelle nette de 250 DT.
- La rémunération du Directeur Général qui est fixée par décision du Conseil d'Administration du 06 Juin 2006. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :
  - ✓ Un salaire net de 36.630 DT servi sur une base de 12 mois par an ;
  - ✓ Une voiture de fonction d'une puissance fiscale ne dépassant pas 9 chevaux ;
  - ✓ Des bons d'essence à raison de 500 litres par mois ;



- ✓ Une prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz.

En outre, une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2010 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2009. Décidée par le Conseil d'Administration du 3 Mars 2010, cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 14 Avril 2010.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2010
	Emoluments & avantages (Brut)	Indemnités fixes	Total Rémunérations	
<b>Abdelghaffar EZZEDINE</b> <b>Président du Conseil d'Administration</b>				
<b>Total 2010</b>	-	3 529	3 529	2 941
<b>Chokri BEN AYED</b> <b>Directeur Général</b>				
<b>Total 2010</b>	90 983	-	90 983	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.C.A	D.G
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régime de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
<b>Régime de base</b>	-	15 139
<b>Régime complémentaire</b>	-	4 375
<b>P.C.A:</b> Président du Conseil d'Administration		

**D.G:** Directeur Général

Enfin, il y a lieu de signaler, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires

Par ailleurs, et en application de l'**article 202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue le 15 Juillet 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***Convention concernée :***

- ***Administrateur concerné*** : Banque Tuniso-Koweitienne "B.T.K".
- ***Nature et objet*** : Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L pour la somme de 12.000.000 DT.
- ***Modalités*** : Remboursement du principal en 18 trimestrialités (17 trimestrialités de 666.000 DT chacune et la dernière porte sur la somme de 678.000 DT). Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au taux fixe de 5,63%.

Cette convention dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 12 Octobre 2010 a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable. Les intérêts conventionnels supportés en 2010 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 172.653 DT

Tunis, le 02 avril 2011

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**F.A.C**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Neji HERGLI**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -HAYETT-

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS.

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation- HAYETT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Fayçal DERBEL.

### ACTIF DU BILAN AU 31 /12/2010

A C T I F	Exercice 2 0 1 0			Exercice 2 0 0 9
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	330 463	170 775	159 688	0
AC14 Acomptes versés	267 991		267 991	215 630
	598 453	170 775	427 678	215 630
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	512 429	415 840	96 589	59 912
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	24 769	20 012	4 757	4 148
	537 198	435 852	101 346	64 060
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières )	3 001 522	187 918	2 813 604	2 683 971
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	9 134 757	14 650	9 120 107	5 341 085
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	91 523 601		91 523 601	82 118 091
AC334 Autres prêts	1 905 485		1 905 485	1 504 770
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	105 566 365	202 568	105 363 797	91 648 917
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-89 767		-89 767	-94 143
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 194 816	56 788	3 138 027	2 350 279
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	46 157		46 157	71 256
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	13 085	19 611	-6 526	-7 405
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 733 612		4 733 612	3 841 320
AC633 Débiteurs divers	1 519		1 519	2 357
	7 899 423	76 400	7 823 023	6 163 663
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 364 786		1 364 786	167 177
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	941 892		941 892	972 482
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3 668 800		3 668 800	3 444 971
AC733 Autres comptes de régularisation	1 861 209		1 861 209	1 427 122
AC75 Autres	4 713		4 713	11 191
	7 841 399	0	7 841 399	6 022 942
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>122 442 839</b>	<b>885 595</b>	<b>121 557 243</b>	<b>104 115 212</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31/12/2010**

	<b>Exercice 2 0 1 0</b>	<b>Exercice 2 0 0 9</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Montant Net</b>	<b>Montant Net</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	4 000 000	4 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	3 023 554	2 061 838
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>7 023 554</b>	<b>6 061 838</b>
CP6 Résultat de l'exercice	1 547 457	961 715
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>8 571 010</b>	<b>7 023 554</b>
<b>Passifs</b>		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres Provisions	384 000	384 000
	<b>384 000</b>	<b>384 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA320 Provisions d'assurance vie	104 750 031	89 938 392
PA330 Provision pour sinistres (vie)	1 334 068	1 068 253
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	3 161 065	2 871 479
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	<b>109 245 164</b>	<b>93 878 125</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
<b>PA6 Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 120 046	1 023 502
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	65 841	46 851
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	11 567	19 965
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	795 988	572 296
PA634 Crédoiteurs divers	291 617	226 778
	<b>2 285 059</b>	<b>1 889 393</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 072 009	940 141
	<b>1 072 009</b>	<b>940 141</b>
<b>Total du passif</b>	<b>112 986 233</b>	<b>97 091 659</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>121 557 243</b>	<b>104 115 212</b>

## ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31/12/2010

Notes	2010			2009
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées	+ 20 618 523	573 069	20 045 454	16 453 198
	<b>20 618 523</b>	<b>573 069</b>	<b>20 045 454</b>	<b>16 453 198</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>				
PRV21 Revenus des placements	+ 5 584 359		5 584 359	5 257 776
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+ 976 011		976 011	560 635
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+ 216 541		216 541	1 246 209
	<b>6 776 910</b>	<b>0</b>	<b>6 776 910</b>	<b>7 064 620</b>
TOTAL 1	<b>27 395 433</b>	<b>573 069</b>	<b>26 822 364</b>	<b>23 517 817</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>				
	+ 8 756		8 756	15 273
	<b>8 756</b>	<b>0</b>	<b>8 756</b>	<b>15 273</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés	- 4 343 509	23 991	4 319 519	4 662 968
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 555 401		555 401	1 264 659
	<b>4 898 910</b>	<b>23 991</b>	<b>4 874 920</b>	<b>5 927 626</b>
TOTAL 2	<b>4 890 154</b>	<b>23 991</b>	<b>4 866 163</b>	<b>5 912 353</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV21 Provision d'assurance vie	- 14 871 504		14 871 504	11 148 503
CHV22 Autres provisions techniques	- 59 866		-59 866	18 182
	<b>14 811 639</b>	<b>0</b>	<b>14 811 639</b>	<b>11 166 685</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>				
	- 1 593 962	307 268	1 286 694	1 644 647
	<b>1 593 962</b>	<b>307 268</b>	<b>1 286 694</b>	<b>1 644 647</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition	- 2 767 166		2 767 166	2 448 304
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	- 30 590		30 590	83 664
CHV43 Frais d'administration	- 741 155		741 155	740 916
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+ 3 538 911	120 615	120 615	113 557
	<b>3 538 911</b>	<b>120 615</b>	<b>3 418 296</b>	<b>3 159 327</b>
TOTAL 3	<b>19 944 511</b>	<b>427 883</b>	<b>19 516 629</b>	<b>15 970 658</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 46 032		46 032	52 253
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 206 420		206 420	125 885
TOTAL 4	<b>252 452</b>	<b>0</b>	<b>252 452</b>	<b>178 139</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>				
	- 0		0	0
TOTAL 5	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>				
	- 449 193		449 193	472 527
TOTAL 6	<b>449 193</b>	<b>0</b>	<b>449 193</b>	<b>472 527</b>
<b>RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>				
	<b>1 859 124</b>	<b>121 196</b>	<b>1 737 928</b>	<b>984 140</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2010

Notes	2 010	2 009
<b>RTV Résultat technique de l'assurance vie</b>	+ 1 737 928	984 140
	1 737 928	984 140
<b>PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+ 449 193	472 527
	449 193	472 527
<b>CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )</b>		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 169 994	143 705
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 81	287
	170 075	143 991
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>	+ 11 351	135 209
	11 351	135 209
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>	- 95 418	160 096
	95 418	160 096
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>1 932 979</b>	<b>1 287 788</b>
<b>CHNT4 Impôt sur le résultat</b>	- 385 522	326 073
	385 522	326 073
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>1 547 457</b>	<b>961 715</b>
<b>PRNT4 Gains extraordinaires</b>	+	
	0	0
<b>CHNT5 Pertes extraordinaires</b>	-	
	0	0
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 547 457</b>	<b>961 715</b>
<b>CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )</b>	+	
	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>1 547 457</b>	<b>961 715</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2010 ( METHODE DIRECTE )

Notes	2 0 1 0	2 0 0 9
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
* Encaissements des primes reçues du réseau	+ 17 832 076	15 555 686
* Encaissements des primes acceptations	+	
* Décaissements des primes pour les cessions	- 493 231	258 141
* Sommes versées pour paiement des sinistres ( Rachat, Rentes et Capitaux échus )	- 5 409 820	6 101 955
* Sommes versées pour les sinistres ( Acceptations )	-	
* Encaissements des sinistres pour cessions	+ 222 862	52 338
* Commissions versées aux intermédiaires	- 1 056 295	892 080
* Commissions reçues sur les cessions	+ 165 675	51 943
* Commissions versées sur les acceptations	-	
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	- 2 275 896	2 199 443
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 14 206 413	13 402 737
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+ 2 833 539	1 719 279
* Produits financiers reçus	+ 5 593 978	6 236 800
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	
* Impôts sur les bénéfices payés	- 1 051 095	917 116
* Autres mouvements	- 678 662	40 206
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>1 476 717</b>	<b>-195 633</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 126 807	15 822
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 150 948	1 519 746
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+	2 068 375
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-277 755</b>	<b>532 808</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+	
* Dividendes et autres distributions	-	239 934
* Encaissements provenant d'emprunts	+	
* Remboursements d'emprunts	-	
* Variation des ressources spéciales	+	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>-239 934</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>		
	0	0
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>1 198 962</b>	<b>97 241</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>159 641</b>	<b>62 400</b>
<b>TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 358 603</b>	<b>159 641</b>



# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2010 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

### ➤ *Les postes du bilan*

#### 1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

#### 2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

Logiciels : 33.33 %

#### 3. Placements

##### 3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2010, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

### **3.2. Placements dans les entreprises liées et participations**

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

### **3.3. Autres placements**

#### **3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables**

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

### **3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe**

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

### **3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

## **3.4. Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

### **3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

### **3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

### **3.4.3. Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### **3.5. Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

#### **3.5.1. Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

#### **3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

### **3.6. Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### **3.7. Provisions techniques**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureur figurant à l'actif du bilan.

#### **3.7.1. Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

#### **3.7.2. Provision pour frais de gestion**

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

### **3.7.3. Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfiques et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

### **3.7.4. Provision pour sinistres à payer**

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

### **3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placement à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

#### **➤ Les postes des états de résultat**

#### **1. Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

## 2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

### II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

#### ➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2009	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2010	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2010
logiciels	96 810,569	207 427,583	304 238,152	144 550,362	159 687,790
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,523	0,002
logiciels en cours	215 630,036	52 360,650	267 990,686		267 990,686
<b>Total</b>	<b>338 665,130</b>	<b>259 788,233</b>	<b>598 453,363</b>	<b>170 774,885</b>	<b>427 678,478</b>

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2009	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2010	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2010
installations, agencements et aménagements	220 676,173	13 761,441	234 437,614	192 247,497	42 190,117
matériel de transport	0,000	44 900,000	44 900,000	6 735,000	38 165,000
matériel de bureaux	20 871,188	3 021,100	23 892,288	20 787,426	3 104,862
matériel informatique	199 171,805	10 027,720	209 199,525	196 070,342	13 129,183
meublier de bureaux	22 179,971	2 589,059	24 769,030	20 011,916	4 757,114
<b>Total</b>	<b>462 899,137</b>	<b>74 299,320</b>	<b>537 198,457</b>	<b>435 852,181</b>	<b>101 346,276</b>

## ➤ A2 : Placements

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2009	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2010	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2010
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 841 746,180	159 775,700	3 001 521,880	187 918,153	2 813 603,727
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 481 060,252	165 851,447	1 646 911,699	9 636,310	1 637 275,389
OPCVM	2 511 597,614	3 329 488,663	5 841 086,277		5 841 086,277
fonds commun de placement	1 254 944,121	206 801,240	1 461 745,361		1 461 745,361
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	382 147,720	-197 133,720	185 014,000	5 014,000	180 000,000
obligations et autres titres à revenus fixes	82 118 090,700	9 405 510,600	91 523 601,300		91 523 601,300
autres placements	1 505 770,194	400 714,583	1 906 484,777		1 906 484,777
<b>TOTAL</b>	<b>92 095 356,781</b>	<b>13 471 008,513</b>	<b>105 566 365,294</b>	<b>202 568,463</b>	<b>105 363 796,831</b>

## Participations et entreprises liées

### 1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2010, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

### 2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2010, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

## Filiales et participations

SOCIETES	Capital	VN	Nombre	%	BRUT	Corrections	Net
ADWYA	110 000 000	1	4 141	0,00%	9 600,420	0,000	9 600,420
AMEN SYSTEMES	120 000	10	1 000	8,33%	10 000,000	0,000	10 000,000
ARTES	25 500 000	1	852	0,00%	8 801,160	0,000	8 801,160
BATAM	20 000 000	10	272	0,01%	5 005,058	-5 005,058	0,000
BATAM DA 1/4			2		8,942	-8,942	0,000
BIAT	170 000 000	10	19 835	0,12%	429 202,027	0,000	429 202,027
BYZACENE	4 600 000	100	800	1,74%	80 000,000	0,000	80 000,000
COMAR IMMOBILIERE	8 500 000	100	7 727	9,09%	772 700,000	0,000	772 700,000
COMAR INVEST	3 000 000	100	900	3,00%	90 000,000	0,000	90 000,000
ENNAKL	30 000 000	1	10 000	0,03%	107 000,000	0,000	107 000,000
ICF	9 000 000	10	150	0,02%	8 405,000	-885,050	7 519,950
PGH	166 670 000	1	128 941	0,08%	995 334,450	0,000	995 334,450
SALIM	10 000 000	5	264	0,01%	3 960,000	0,000	3 960,000
SIFA	60 000	10	50	0,83%	11 150,000	-10 278,050	871,950
SOTETEL	23 180 000	1	280	0,00%	13 937,325	-8 669,965	5 267,360
SOTRAPIL	15 730 000	5	21	0,00%	315,397	-63,271	252,126
SOTUMAG	12 000 000	1	5 787	0,05%	6 218,400	0,000	6 218,400
TPR	36 000 000	1	5 252	0,02%	9 145,520	0,000	9 145,520
TUNIS RE	45 000 000	5	7 856	0,09%	54 992,000	0,000	54 992,000
<b>TOTAL</b>					<b>2 615 775,699</b>	<b>-24 910,336</b>	<b>2 590 865,363</b>

- Au 31/12/2010, la société ne possède aucune part dans une entreprise lui conférant la qualité d'associé indéfiniment responsable.
- Les corrections de valeurs sont déterminées conformément aux règles d'évaluation énoncées au niveau des principes et méthodes comptables.

### ➤ A3 : Créances

Libellé	2010			2009		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-89 767,231		-89 767,231	-94 143,006		-94 143,006
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	3 194 815,535	56 788,448	3 138 027,087	2 407 067,640	56 788,448	2 350 279,192
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	46 157,326		46 157,326	71 255,628		71 255,628
Personnel	13 085,390	19 611,189	-6 525,799	12 206,197	19 611,189	-7 404,992
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 733 612,302		4 733 612,302	3 841 319,846		3 841 319,846
Débiteurs divers	1 519,369		1 519,369	2 356,536		2 356,536
<b>Totaux</b>	<b>7 899 422,691</b>	<b>76 399,637</b>	<b>7 823 023,054</b>	<b>6 240 062,841</b>	<b>76 399,637</b>	<b>6 163 663,204</b>

### ➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Libellé	2010	2009
Caisse	3 768,202	4 597,226
Banques et chèques postaux	1 354 834,909	155 043,510
Effets à l'encaissement	6 182,704	7 535,907
Frais d'acquisitions reportés	941 891,572	972 481,674
Intérêts courus et non échus	3 668 799,956	3 444 971,048
Différences sur prix de remboursement	1 843 797,138	1 390 018,657
Charges constatées d'avance	17 411,486	37 102,951
Autres	4 712,822	11 191,291
<b>Totaux</b>	<b>7 841 398,789</b>	<b>6 022 942,264</b>

### ➤ P1 : Capitaux propres avant affectation

Libellé	Solde au 31/12/2009	Affectation bénéfice 2009	Dividendes	Bénéfice 2010	Solde au 31/12/2010
Capital social	4 000 000,000				4 000 000,000
Réserve légale	365 379,258	34 620,742			400 000,000
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	474 035,695	94 151,826			568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	1 172 423,112	832 942,873			2 005 365,985
Résultat	961 715,441	-961 715,441		1 547 456,975	1 547 456,975
<b>Total</b>	<b>7 023 553,506</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 547 456,975</b>	<b>8 571 010,481</b>

**NB :** Au 31/12/2010, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.



(\*) Le capital de la HAYETT, au 31/12/2010, est composé de 40 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	26 633	100	2 663 300	66,58%
AMEN BANK	10 000	100	1 000 000	25,00%
PGI Holding	2 000	100	200 000	5,00%
Autres	1 367	100	136 700	3,42%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>		<b>4 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### ➤ P2 : Autres dettes

Libellé	2010	2009
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	1 120 045,911	1 023 502,385
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	65 841,275	46 850,633
Personnel	11 567,458	19 965,111
Etat, impôts et taxes retenues à la source	709 562,789	497 794,701
Etat, organismes sociaux	73 508,232	71 415,877
Etat, autres impôts et taxes	12 917,143	3 085,700
Créditeurs divers	291 616,603	226 778,352
<b>Totaux</b>	<b>2 285 059,411</b>	<b>1 889 392,759</b>

### ➤ P3 : Autres passifs

Libellé	2010	2009
Amortissements des différences sur prix de remboursement	708 247,396	539 271,808
Charges à payer	363 761,907	400 869,558
<b>Totaux</b>	<b>1 072 009,303</b>	<b>940 141,366</b>

## III. Notes sur les postes des états de résultat

### ➤ Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2010	2009
revenus des participations	224 922,739	158 916,354
revenus des autres placements	5 359 436,306	5 084 489,173
autres revenus financiers	1 192 551,260	1 821 214,189
<b>Total produits des placements</b>	<b>6 776 910,305</b>	<b>7 064 619,716</b>
frais externes	1 718,472	8 217,713
autres frais	400 045,607	313 912,364
<b>Total charges des placements</b>	<b>401 764,079</b>	<b>322 130,077</b>

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2010 comportent 210 870,603 dinars de dividendes.

### ➤ Ventilation des charges de personnel

Libellé	2010	2009
salaires	1 016 976,668	1 014 381,763
charges sociales	203 645,732	186 073,092
autres	116 375,768	73 089,389
<b>Total</b>	<b>1 336 998,168</b>	<b>1 273 544,244</b>

### ➤ Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2010 à 1 385 111,320 dinars, contre 1 207 380,983 dinars au 31/12/2009.

### ➤ Impôts sur le résultat

Libellé	Réintégrations	Déductions
résultat comptable avant impôt	1 932 978,825	
moins value s/sicav	29 199,348	
dotations provisions s/sicav	18,024	
reprise provisions s/actions cotées		177 133,720
dividendes		210 870,603
réinvestissement exonéré		472 700,000
	1 962 196,197	860 704,323
résultat imposable ( bénéfice )		1 101 491,874
impôt sur les sociétés		385 521,850
minimum d'impôt		291 724,096
<b>résultat net ( bénéfice )</b>		<b>1 547 456,975</b>

### IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	108 031,059	125 665,086
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	108 031,059	125 665,086

### V. Notes sur le contrôle interne

Le programme d'Audit pour l'année 2010 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Procédures de comptabilisation des opérations touchant les comptes des intermédiaires.
- Souscription des contrats de bancassurance.

- Mission de suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne. Le rapport concernant la première mission a été validé en Mars 2011. Le service Audit interne a été chargé également du suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne.



Société d'Expertise Comptable Inscrite au  
Tableau de l'Ordre des Experts Comptables



## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances HAYETT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total net du bilan de 121 557 243 dinars, un résultat net de l'exercice de 1 547 457 dinars et un résultat technique vie net de 1 737 928 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### 1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **2 - Opinion**

A notre avis, les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2010, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **3 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

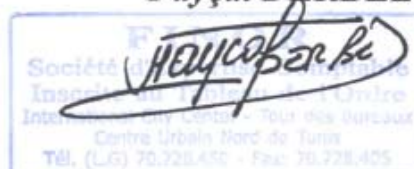
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances HAYETT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 11 avril 2011

Le Commissaires aux Comptes

**FINOR**

**Fayçal DERBEL**





**FINOR**Société d'Expertise Comptable Inscrite au  
Tableau de l'Ordre des Experts Comptables

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances HAYETT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

1- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 7.200 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers facturés au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à D : 9.419 hors TVA.

2- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2<sup>ème</sup> étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la de rue Sindbad totalisant 917,86 m<sup>2</sup>, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 94.000 majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à D : 96.115 hors TVA.

3- Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont pris en charge par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La société « COMAR » a facturé à votre société au titre de l'exercice 2010 un montant de D : 28.723.

Ces conventions ne suscitent pas de notre part de remarques particulières.

Nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 avril 2011

Le Commissaires aux Comptes

**FINOR**

*Fayçal DERBEL*

